



Sté des Eaux de la Métropole Nimoise
Territoire Nîmes Métropole
9 Avenue de la Méditerranée
30000 NIMES

Référence à rappeler : 20.800.354.014808.64 24034

- SAS HECTARE

Coupon à joindre à votre règlement de **1 380,02 €**
Facture à l'ordre de Sté des Eaux de la Métropole Nimoise
FACTURE N° 20 S9012 24 - 1228 sur DEVIS N° 20-206567

NIMES, le 01/10/2024

FACTURE

- SAS HECTARE

160 AVENUE DE LA BOUVINE
3 NIMES



Référence à rappeler : 20.800.354.014808.64 24034

Imputation : 800 401 T1A25 QA16



Objet : BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT Ø 200 PVC

Travaux réalisés le 01/10/2024

Adresse des travaux : - SAS HECTARE - CHEMIN DES CHENES TRUFFIERS - LOTIS TERRES DE DOLIA 14 LOTS 30350 MONTAGNAC

FACTURE N° 20 S9012 24 - 1228 sur DEVIS N° 20-206567

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
REALISATION BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT Ø 200 DE 4 ML					
ASS-100 Etablissement du dossier administratif	U	1,000	170,06	170,06	20,00
C.6.1.3 - Confection branchement particulier en PVC DN160 x 250 et DN200 x 315 Confection de branchement particulier telle que mentionné au prix 'branchements' en PVC CR8 avec les caractéristiques complémentaires suivantes : - Fourniture et pose d'un regard de branchement en PVC CR8 DN 250 mm à passage directe DN 150 mm , - Fourniture et pose d'un regard de branchement en PVC CR8 DN 315 mm à passage directe DN 200 mm , - Fourniture et pose de tuyau, coude, manchons en PVC CR8 DN 150 mm ,	u	1,000	846,58	846,58	20,00
C.6.1.8 - Plus-value pour surlongueur de branchement en PVC Plus valeur aux prix 'branchements' de confection de branchement, par mètre supplémentaire, dans les mêmes conditions pour les branchements excédant la longueur forfaitaire de 1ml, quelle que soit la section. Plus-value pour surlongueur de branchement en PVC	ml	3,000	99,43	298,29	20,00
C.6.1.10 - Plus-value pour surprofondeur de branchement P.V. au prix de confection de branchement pour surprofondeur : pour les branchements particuliers exécutés à plus de 1,50 m de profondeur, par décimètre en plus.	dm	20,000	29,48	589,60	20,00
C.2.2.4 - Blindage toutes natures (boisage, palplanches non battues, plaques) Blindage de parois de fouille (mise en place, déplacements et enlèvement) réalisé au moyen de boisage, de palplanches non battues ou de plaques de reprise d'efforts maintenus par des étrésoillons. Ce type de blindage sera généralement utilisé pour les raccords. Il sera compté la surface réelle en contact avec le sol, augmentée de 0,30m (trente centimètres) hors sol, pour les plinthes.	M2	24,000	43,54	1 044,96	20,00
Total H.T.				2 949,49	
FOURNITURE ET POSE D'UN REGARD Ø 800 (OU EQUIVALENT)					
C.5.1.1 - Regard circulaire DN 800 mm intérieur Regard circulaire DN 800 mm intérieur	u	2,000	1 209,39	2 418,78	20,00
C.3.6 - Maçonnerie béton ordinaire dosé à 150 KG Maçonnerie de béton ordinaire dosé à 150 kg de ciment par m3 d'agregats, pour béton de propreté ou autre, y compris fourniture, mise en oeuvre. (Mesuré en volume réel de mise en oeuvre).	M3	2,000	139,91	279,82	20,00
Total H.T.				2 698,60	
AMORCE SUR LE REGARD COTE LOTISSEMENT					

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
C.6.1.8 - Plus-value pour surlongueur de branchement en PVC Plus value aux prix 'branchements' de confection de branchement, par mètre supplémentaire, dans les mêmes conditions pour les branchements excédant la longueur forfaitaire de 1ml, quelle que soit la section. Plus-value pour surlongueur de branchement en PVC	ml	1,000	99,43	99,43	20,00
Total H.T.				99,43	
Montant H.T.				5 747,52	

Désignation TVA	Montant H.T.	Taux	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 20% acquittée sur les débits	5 747,52	20,00	1 149,50	6 897,02

Montant TTC	6 897,02 €
Acompte versé	5 517,00 €
Reste à payer	1 380,02 €

Règlement à effectuer avant le 31/10/2024, sans escompte

Envoyer votre règlement + le coupon à détacher (adresse en haut à gauche). Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard/défaut de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate des sommes dues + le paiement d'intérêts tx égal à 3 x le tx de l'intérêt légal sur la base des sommes non réglées avec 1 minimum de perception 12€ et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'1 indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€

P / Sté des Eaux de la Métropole Nîmoise

pour accord Jérôme

03 SEP. 2024